

COMITE DE DIRECTION

Réunion de Bureau du Mardi 11 septembre 2018

P.V. n° 6

Président de séance : M. William PONT

Secrétaire de séance : Cathy DARDON

Présents : MM. Gérard BORGONI –Jean Paul RUIZ - André SASSELLI

Assiste à la Réunion : Mme Nathalie COGGIA (Responsable du Secrétariat)

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*

- *Dates des engagements*

- *Informations*

- *Muté supplémentaire (art. 45 du Statut de l'Arbitrage)*

- *Muté supplémentaire (art. 67.1 des R.A.G de la Ligue Méditerranée)*

CORRESPONDANCE

● F.F.F

- Décès de Monsieur Jean Claude MILVAQUE, Président Délégué de la Ligue Auvergne Rhône Alpes. En cette douloureuse circonstance, le District présente à sa famille ses plus sincères condoléances.

- Dans le cadre des remises de label prévues le mercredi 19 septembre prochain au District des ALPES et le samedi 29 septembre prochain en CORSE, M. Pierre GUIBERT représentera le BELFA. Noté

- Planning des remises de labels jeunes en fonction des sites. Noté

- Courrier concernant l'opération spéciale Revêtement Extérieur pour un Terrain Futsal. Noté.

● LIGUE MEDITERRANEE

- Tirage au sort du 3^{ème} Tour de la Coupe du France qui aura lieu le 16 septembre 2018

FC MOUGINS / CARQUEIRANNE LA CRAU

GARDIA CLUB / ST ZACHARIE

PAYS DE FAYENCE / US CAP D'AIL

SC DRAGUIGNAN / SIX FOURS LE BRUSC

SOLLIES FARLEDE / STE MAXIME

- Invitation au rassemblement des clubs R1 & R2 qui se tiendra le 15 septembre 2018 au siège de la Ligue. Noté.

- Réponse de la Fédération Française de Football concernant la demande de dérogation aux dispositions de l'article 117 des Règlements Généraux. Noté.

• **CLUBS :**

- **LES ARCS :** Demandant une dérogation pour la saison 2018 / 2019 pour qu'une joueuse licenciée puisse jouer en U15. Le Vice-Président Délégué répondra.

- **SANARY :** Informant de la fermeture du Stade de la Guicharde pour une durée indéterminée. Le Vice-Président répondra.

• **DIVERS :**

- **CDOS :** Mise à jour des coordonnées à diffuser. Le Vice-Président Délégué répondra
>> Communiqué de presse du 1^{er} Ministre M. Edouard PHILIPPE. Noté

- **CD SPORT ADAPTE 83 :** Demandant une entrevue pour la mise en place d'un Pôle d'Excellence Régional et de Formation (PERF) football en région PACA. Le Vice-Président Délégué répondra.

- **CDOS :** Invitation à la remise du « Trophée Sport et Citoyenneté » au club de ST ZACHARIE qui se déroulera le mercredi 19 septembre 2018. Noté.

- **CDJMS VAR :** Reconstitution de la cérémonie « Femmes Bénévoles en Milieu Rural » afin de récompenser de femmes s'impliquant bénévolement dans les communes rurales. Transmis à la Commission Féminine et Féminisation

- **M. Daniel PAYEN :** Demande de carte d'arbitre honoraire. Transmis à la C.D.A

DATES BUTOIRS DES ENGAGEMENTS

U15 à 8 :

> Clôture des engagements le 17 septembre 2018.

U18 FEMININES et COUPE DU VAR U18 FEMININES :

> Clôture des engagements le 17 septembre 2018

U15 FEMININES ET COUPE DU VAR U15 FEMININES :

> Clôture des engagements le 17 septembre 2018

CRITERIUM U13 FEMININES :

> Clôture des engagements le 17 septembre 2018

INFORMATIONS

- Suite à la demande de **CUERS PIERREFEU** pour organiser les finales de COUPE DU VAR saison 2018/2019, le Comité de Direction émet un avis favorable.

BAREME DISCIPLINAIRE FOOTBALL LOISIRS

Le Comité de Direction a décidé que pour l'application du barème disciplinaire ne football loisirs les sanctions financières accompagnant les sanctions disciplinaires ne seraient pas appliquées sauf lorsqu'il s'agit d'infractions à l'encontre d'un officiel.

LISTE DES CLUBS POUVANT BENEFICIER POUR LA SAISON 2018 / 2019 D'UN ou DEUX JOUEUR(S) SUPPLEMENTAIRE(S) DANS L' (ou LES) EQUIPE(S) DE LEUR CHOIX AU TITRE DE L'ARTICLE 45 DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Il est rappelé que ce (ou ces) muté(s) supplémentaire(s) peut (peuvent) être utilisé(s) dans les équipes Ligue ou District pour toutes compétitions officielles, y compris nationales.

↳ **1 MUTE SUPPLEMENTAIRE :**

LA LONDE (D2) - GARDIA CLUB (U15 DHR) – SOLLIES FARLEDE (D2) – LES ARCS (D2) – BRIGNOLES (D2) – BORMES (D2) – CUERS PIERREFEU (D3) - FREJUS ST RAPHAEL (U19 R1) – VAL D'ISSOLE (D4) – PAYS DE FAYENCE (D2)

↳ **2 MUTES SUPPLEMENTAIRES :**

LA VALETTE (R2 et U17 R1) - HYERES FC (R1) - SC TOULON (U17 R2) – SIX FOURS LE BRUSC (Les deux mutés en R2)

LISTE DES CLUBS POUVANT BENEFICIER POUR LA SAISON 2018 / 2019 D'UN JOUEUR) SUPPLEMENTAIRE DANS L'EQUIPE DE LEUR CHOIX AU TITRE DE L'ARTICLE 67.1 DU R.A.G DE LA LIGUE MEDITERRANEE

- *Pour 3 saisons si l'équipe ne déclare pas forfait général durant la saison 2018/2019*

↳ **1 MUTE SUPPLEMENTAIRE :**

ROQUEBRUNE (D3) – ROCBARON (D2)

- *Pour deux saisons si l'équipe ne déclare pas forfait général durant la saison 2018/2019*

↳ **1 MUTE SUPPLEMENTAIRE :**

SC DRAGUIGNAN (R2) – FC PUGETOIS (D2) – PLAN DE LA TOUR (D3) – EC TOULON LA COUPIANE (D3)

- *Pour une saison, si l'équipe ne déclare pas forfait général durant la saison 2018/2019*

↳ **1 MUTE SUPPLEMENTAIRE :**

Mar VIVO (D2) – VAL D'ISSOLE (D4)

- *Pour deux saisons si création d'une équipe supplémentaire en Critérium U12F/U14F ou U15F/U17F saison 2017/2018 et sous réserve d'engagement d'une équipe U15F ou U18F pour la saison 2018/2019*

↳ **1 MUTE SUPPLEMENTAIRE :**

CARQUEIRANNE LA CRAU (R1) - ASPTT HYERES (U16 F – U18 F) – RAMATUELLE (R2) – SC TOULON (U15 D1) – SIX FOURS LE BRUSC (U15 R2)

Les clubs pouvant bénéficier d'un muté supplémentaire (encouragement à la création d'équipes féminines) doivent obligatoirement choisir leur équipe avant le début des championnats.

UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

>> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en indiquant la date, le lieu et le motif du déplacement.

>> Prêt d'un seul minibus par club et par week end limité à trois demandes par saison.

>> Forfait de 30 € par jour demandés aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)

>> Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée : VAR – BOUCHES DU RHONE - ALPES MARITIMES – ALPES DE HAUTE PROVENCE et GRAND VAUCLUSE.

*Prochaine réunion
Le Mardi 18 septembre 2018*

Le Président de séance : William PONT
La Secrétaire de Séance : Cathy DARDON